Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-254-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

PUBLIE LE 25/11/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

N°2026-254

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit novembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 novembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC CAMPINOIS DE GÉOTHERMIE

Rapporteur : M. Philippe DUBUS

Présent(e)s :
M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, M. FORHAN, Mme DEISS, M. MESNAGER, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, Mme BOICHOT, M. BANTSIMBA, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, Mme CASTELLAR, Mme MOREIRA MARQUES, Mme DE JESUS MORGADO, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :
M. JACQUIN BEAUDOIN
Mme BENAHMED (donne procuration à Mme AMAR)
Mme CIPRIANO (donne procuration à M. FORHAN)
M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. SLIMOVICI (donne procuration à M. BANTSIMBA)

Secrétaire de séance : Mme CARPE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 43
Nombre de procurations : 5
Nombre de votant(e)s : 0

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

champignysurmarne.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-254-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 14 décembre 2011 portant approbation de la création de l'Etablissement Public Campinois de Géothermie et de ses statuts, qui a pris la suite de la commune dans la mise en œuvre de cette DSP ;

Vu les décisions du Conseil d'Administration en date du 11 juin 2026 relatives à l'approbation du rapport d'activité de l'EPCG pour l'année 2025 ;

Vu l'examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du7 octobre 2026 ;

Vu l'avis de la 2ème Commission Aménagement du territoire, urbanisme et développement économique, émis lors de sa séance du 10 novembre 2026 ;

Vu l'avis de la 1ère Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 10 novembre 2026 ;

Vu l'avis de la 3ème Commission Cadre de vie, environnement, mobilités et sécurité, émis lors de sa séance 9 novembre 2026 ;

Considérant que l'Etablissement Public Campinois de Géothermie a pour objet la conception, la réalisation et l'exploitation des ouvrages de production et de distribution nécessaires au fonctionnement du service public de chauffage urbain par géothermie.

Considérant qu'il est nécessaire de présenter un bilan d'activité de l'Etablissement Public Campinois de Géothermie pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** du bilan d'activité de l'Etablissement Public Campinois de Géothermie pour l'année 2025.

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

La secrétaire de séance
Mme Geneviève CARPE